

N° 929-2012/APS/DJA/SSACA

Date du : 21/05/2012

Rapport
à
l'assemblée de la province Sud

OBJET : organisation et fonctionnement de la direction juridique et d'administration générale

PJ: un projet de délibération

Appelée à exercer de nouvelles missions, principalement liées à la gestion du centre administratif dit « l'Artillerie », la direction juridique et d'administration générale (DJA) doit avoir son organisation modifiée.

Il est en effet prévu que la DJA n'exerce plus la gestion de l'hôtel de province pour mieux se consacrer à celle de « l'Artillerie », qui regroupera 8 directions.

Il est à ce titre envisagé que la gestion de ce centre administratif porte, outre l'administration des moyens matériels, mobiliers et immobiliers, sur la mise en place d'un accueil consacré à l'assistance aux usagers, objectif du document d'orientations stratégiques Cap Sud 21.

Parallèlement, cette réorganisation est mise à profit pour instaurer des dénominateurs communs dans l'activité des services, en regroupant et coordonnant certaines missions exercées jusqu'alors de façon autonome.

Concrètement, l'élargissement du périmètre des missions de la DJA réside principalement dans le développement de la mission de l'accueil et de l'accès aux services publics de la province (incluant l'accompagnement des usagers dans l'accomplissement de leurs démarches administratives) et dans la gestion, en termes de sécurité notamment, d'un immeuble accueillant près de 300 agents.

Cette charge sera confiée au service des relations administratives (anciennement le service de la gestion des moyens) dont l'équipe d'encadrement sera renforcée par le recours à un chef de service adjoint supplémentaire.

Pour ce qui concerne le regroupement et la coordination de certaines missions, il est proposé que les missions exercées par le bureau des affaires générales, actuellement confiées au service des affaires juridiques, soit transférées au service des relations administratives.

Ces missions ont trait effectivement aux relations administratives internes à la DJA et consistent par ailleurs à gérer les relations litigieuses, entre l'administration provinciale et les usagers, qui n'empruntent pas la voie juridictionnelle.

Il est également envisagé que les agents dédiés à la reprographie des documents de l'hôtel de province intègrent le service des relations administratives. Il apparaît en effet souhaitable de mettre cette ressource à disposition des directions situées au sein de l'immeuble dit de « l'Artillerie ».

Dernier transfert d'activité interservices, le projet de réorganisation prévoit que le service des affaires juridiques et de la réglementation soit chargé de la rédaction des débats des commissions intérieurs de l'assemblée en lieu et place du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative.

Cette modification est motivée par le fait que les chargés d'études du service des affaires juridiques seront mieux à même de travailler sur les projets de délibération et d'élaborer les éventuels amendements proposés par les commissions intérieures de l'assemblée de province.

S'agissant du projet de délibération, celui-ci est structuré en deux parties : la première portant sur la définition des missions de la direction, la seconde sur son organisation.

Ainsi, les articles 1 à 5 du chapitre I définissent les différentes missions qui sont confiées à la DJA et les articles 6 à 10 du chapitre II, présentent les services qui en ont la charge.

Enfin, le projet renvoie, en son article 11, à la compétence du président du président le soin de fixer l'organisation interne des services.

Tel est l'objet du présent projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation